DÉLIBÉRATION

Délégation du droit de préemption urbain - retrait d'une partie de la délégation accordée à la commune de Rilhac-Rancon et délégation à l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

1 DOCUMENT - *Publié le 13 Décembre 2023*

Délibération du 24 novembre 2023

DEL_20231124_PATRI_22_9_DELEGATION_DPU_RILHAC_EPFNA.pdf
(.pdf, 179,0 Ko)

TÉLÉCHARGER